

# RÉFLEXIONS ET PROPOSITIONS POUR UNE NÉCESSAIRE REFONDATION DES ÉCOLES VÉTÉRINAIRES FRANÇAISES

## REFLECTIONS AND PROPOSALS FOR A NECESSARY REORGANISATION OF FRENCH VETERINARY SCHOOLS

Par Jacques BRULHET<sup>1</sup>

(Communication présentée le 11 octobre 2012)

### RÉSUMÉ

Depuis une quinzaine d'années, le nombre de vétérinaires exerçant en France mais formés à l'étranger ne cesse de croître. En 2011, il dépasse même celui des vétérinaires issus des Écoles françaises. Pourtant le pays d'origine des Sciences vétérinaires, la France a aujourd'hui le plus mauvais classement en Europe pour le nombre d'étudiants vétérinaires par rapport aux vétérinaires en exercice et à la population totale.

Les universités et les quatre Écoles vétérinaires ont connu de nombreux changements, et plusieurs études et rapports ont été réalisés au cours des quatre dernières années sur la durée de la formation, l'évolution du cursus vétérinaire, et l'importance de la promotion des échanges et de la coopération entre les Écoles françaises, ainsi qu'avec les institutions internationales.

L'auteur propose une refondation de la structure de l'enseignement et de la recherche vétérinaires par la création d'une Fédération des Écoles Vétérinaires, qui deviendrait ainsi un pôle de référence unique, mais qui préserverait les partenariats et les spécificités des quatre écoles.

Il propose de recruter 800 nouveaux étudiants par an. La capacité d'accueil des quatre écoles étant limitée, il suggère la création d'une cinquième École (ou d'un cinquième site) à Metz, projet qui doit être porté par la nouvelle Fédération.

**Mots-clés:** écoles vétérinaires, enseignement supérieur, gouvernance, santé publique vétérinaire.

### SUMMARY

*The number of veterinary surgeons practicing in France but trained abroad has been growing steadily over the past fifteen years. In 2011, this number exceeded the number of French-trained vets. Although veterinary sciences originated in this country, France has currently the lowest ratio in Europe of veterinary students to practicing veterinarians, compared to the total population.*

*Like universities, veterinary schools have seen many changes recently, and several studies and reports have been commissioned over the past four years on the duration of veterinary training, the curriculum, and the importance of fostering exchanges and cooperation between the four existing schools, as well as with international institutions.*

*The author suggests a reorganization of veterinary teaching and research, based on the creation of a Federation of Veterinary Schools, acting as sole reference point, whilst preserving partnerships and the specificities of the four schools.*

*The author proposes the recruitment of 800 new students per year. As the four existing schools have limited capacities, he suggests creating a fifth school (or a fifth site) in Metz, with the help and support of the new Federation.*

**Key words:** veterinary schools, higher education system, governance, veterinary public health.

(1) Docteur vétérinaire, Vice-président honoraire du Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux.

Cet article fait suite à la communication présentée en séance académique. Reflétant strictement le point de vue de l'Auteur, il n'engage en rien l'Académie vétérinaire.

### POURQUOI CES RÉFLEXIONS ?

De nombreux exemples prouvent la force, la pertinence et l'utilité de la formation vétérinaire qui irrigue de nombreuses strates de l'encadrement du tissu économique et administratif de la société française. Fondée sur une formation élevée en Biologie, enrichie de l'approche clinique, la capacité des vétérinaires à gérer la complexité tout en restant pragmatique et réactif leur permet de faire face à de très nombreuses problématiques.

Depuis quelques années, l'enseignement supérieur français, y compris celui sous la tutelle du ministère chargé de l'agriculture, est en très forte mutation avec fusions d'établissement, rapprochements multiples, autonomie de la gouvernance. Bien que l'enseignement vétérinaire ait fait l'objet de multiples missions et rapports, il nous semble nécessaire de créer les conditions d'une évolution forte, d'une véritable « refondation » du système de formation vétérinaire.

Après une analyse du contexte et des éléments de comparaison avec la situation de la formation vétérinaire hors de France, nous présenterons des propositions et des recommandations.

### LE CONSTAT

Un indicateur du rapport annuel 2011 du Conseil Supérieur de l'Ordre des vétérinaires (CSOV, 2011) semble particulièrement révélateur de la dimension du problème des Écoles vétérinaires nationales : en 2011, 537 vétérinaires se sont inscrits à l'Ordre; 42% seulement étaient formés en France, avec même pour la première fois plus de nouveaux inscrits issus de la Faculté belge de Liège (226) que de l'ensemble des quatre Écoles françaises (225) (figure 1).

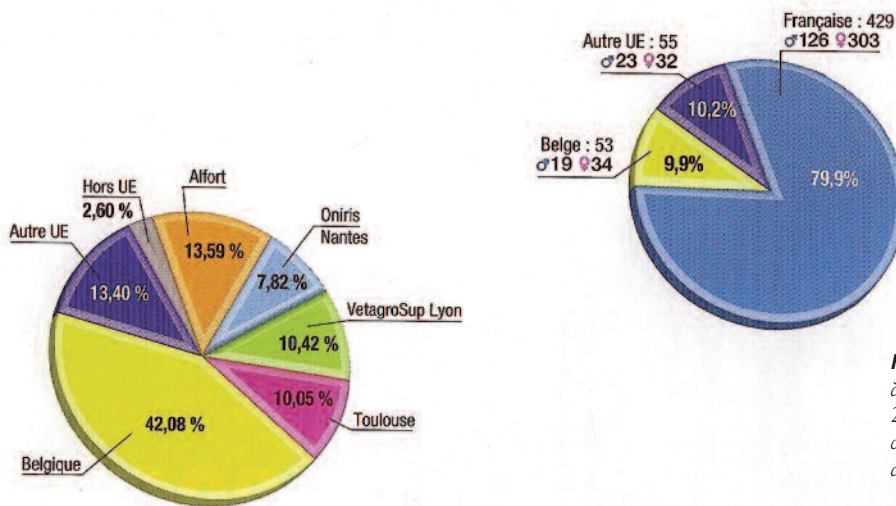


Figure 1 : Origine des vétérinaires s'inscrivant à l'Ordre national des vétérinaires en France en 2011, en fonction de leur nationalité, à droite et de l'origine de leur diplôme, à gauche (rapport annuel du CSOV).

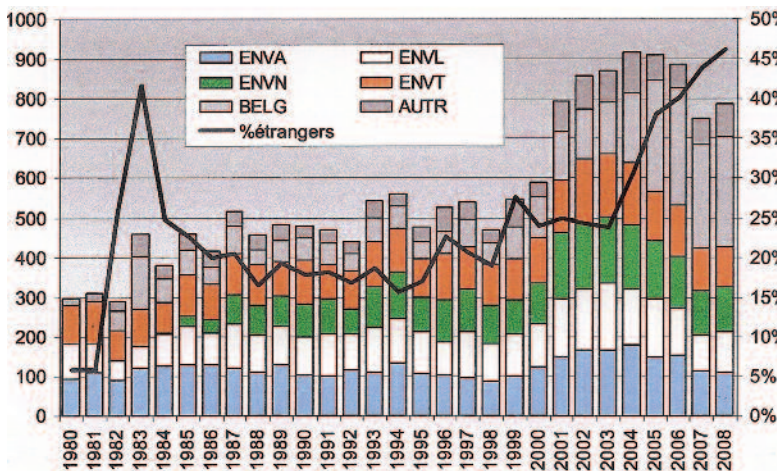


Figure 2 : Nombre de nouveaux diplômés enregistrés par école et par an. La courbe en noir correspond à l'évolution du pourcentage des diplômés hors de France (Poubanne, 2009).

Les années précédentes, la situation était un peu meilleure : les diplômés des Écoles françaises représentaient 56% des inscrits à l'Ordre en 2010 et 54% en 2009, la Faculté de Liège formant toujours régulièrement plus du tiers des inscrits. La situation de 2011 s'explique par la sortie, pour la première fois, d'un nombre moins important de diplômés de nos Écoles, l'augmentation de la durée du cursus ayant eu pour conséquence la diminution des effectifs par promotion.

L'importance croissante de l'origine étrangère des vétérinaires exerçant en France date des années 1980 (figure 2). Il est intéressant de noter la chute importante de cette proportion avec l'ouverture de la quatrième école française, à Nantes.

Faut-il se satisfaire de cette formation vétérinaire assurée à l'étranger, en argumentant que cela ne coûte rien au contribuable français ?

Les « Grandes Écoles » forment en général au moins 25% d'étudiants étrangers ; les Écoles vétérinaires françaises en sont très loin, perdant ainsi dans le même temps une force d'influence majeure. La France serait-elle devenue, pour l'enseignement des Sciences vétérinaires, un pays en voie de développement ?

Existe-t-il en France d'autres professions d'excellence ou la formation française ne soit plus majoritaire ? Pourquoi y-a-t-il si peu de réactions devant une situation qui semble aussi déséquilibrée et dangereuse ?

Il est clair en revanche que cette carence quantitative de formation a profité à d'autres formations européennes, singulièrement celle prodiguée dans l'excellente Faculté de Liège, même si l'émergence de vétérinaires d'autres origines se confirme.

Ce plafonnement de la formation vétérinaire en France, et donc cette relative faiblesse des Écoles nationales, est partiellement à l'origine d'un autre problème, celui de la faible visibilité de la recherche vétérinaire française : elle est importante, de qualité, mais trop éparpillée, sans un leadership affirmé des Écoles, alors que la France était encore il y a quelques décennies à la pointe mondiale de la recherche vétérinaire (Planchenault *et al.* 2012). Il y a aussi d'autres origines à ce manque de visibilité de la recherche (inclusion du CNEVA dans les agences de sécurité, l'AFSSA, puis l'ANSES, stratégie de l'INRA et création d'Agreenium...).

Le nombre relativement limité d'étudiants vétérinaires formés en France ne les incite pas à envisager d'autres carrières, la recherche comme mentionné ci-dessus, mais aussi par exemple le secteur de l'agro-alimentaire qui a recruté et recrute encore relativement peu de vétérinaires, alors qu'ils pourraient y avoir une place beaucoup plus importante.

Ainsi l'image de la profession vétérinaire se réduit-elle trop souvent uniquement à celle du praticien, alors que son éventail de compétences est notoirement plus large.

Ce constat alarmant pour la profession s'inscrit dans un contexte général et sociétal en forte évolution dont il faut rappeler ici les points les plus importants :

- prise de conscience croissante de l'importance des relations homme/animal/environnement ;
- développement du rôle des vétérinaires dans le concept du « one health », avec renforcement des liens avec la médecine humaine (épidémiologie, zoonoses, santé publique, sécurité sanitaire des aliments) ;
- évolution de l'élevage avec prise de responsabilité croissante des éleveurs ;
- prépondérance des soins aux animaux de compagnie ;
- équilibre mesuré entre les valences médicales et agricoles du métier ;
- maillage vétérinaire rural du territoire qui présente des insuffisances.

Sur tous ces sujets et ces évolutions, le rôle des vétérinaires est et doit rester majeur, et le devoir des Écoles est de les y préparer.

## CONTEXTE ET ÉLÉMENTS DE COMPARAISON

### Situation dans l'Union Européenne

#### *Vétérinaires en activité et étudiants vétérinaires*

Les études réalisées par la *Federation of veterinarians of Europe* (FVE, 2000) permettent de comparer la situation en France à celle des voisins européens.

Comme l'indique le **tableau 1**, le nombre de vétérinaires en activité et celui des étudiants vétérinaires sont différents dans les

Pays	Population totale (en millions)	Nombre de vétérinaires (en milliers)	Nombre d'étudiants vétérinaires (en milliers)	Nombre de vétérinaires pour 1 étudiant vétérinaire	Nombre d'habitants pour 1 étudiant vétérinaire
Belgique	11.1	4.6	3.0	1.5	<b>3.700</b>
Espagne	46.0	17.0	11.2	2.0	<b>4.100</b>
Autriche	8.4	2.6	2.0	1.3	<b>4.200</b>
Italie	59.5	19.0	8.3	2.2	<b>7.100</b>
Allemagne	81.5	24.7	6.5	3.8	<b>12.500</b>
Pays-Bas	16.7	4.1	1.1	3.8	<b>15.900</b>
Royaume-Uni	61.5	14.4	2.6	5.6	<b>23.600</b>
France	63.5	15.6	2.1	<b>7.6</b>	<b>30.200</b>

**Tableau 1** : Statistiques sur le nombre de vétérinaires et d'étudiants vétérinaires, et les ratios du nombre de vétérinaires et d'habitants pour 1 étudiant vétérinaire dans 8 pays de l'Union Européenne (rapport FVE 2000).



principaux pays de l'Union Européenne. Par exemple, la France comme le Royaume-Uni présentent un nombre similaire d'étudiants (2038 et 2552) pour 14500 à 15500 vétérinaires en activité. L'Espagne et l'Italie affichent de 9000 à 11000 étudiants pour 17 à 19 000 vétérinaires actifs, l'Allemagne, 6500 étudiants pour 25000 vétérinaires environ. En fait, la France forme le moins d'étudiants quand on ramène leur nombre à celui des vétérinaires en exercice et à celui de ses habitants (un étudiant pour 7,6 vétérinaires et un pour 30200 habitants en 2000).

Il est toutefois nécessaire de moduler quelque peu ces statistiques, en particulier à cause de l'absence de prise en compte, en France, des étudiants des classes préparatoires : celles-ci ne sont pas considérées comme faisant partie du cursus de formation vétérinaire. Il est vrai aussi que tous les étudiants des classes préparatoires n'effectuent pas ensuite des études vétérinaires, ils n'en représentent même qu'une minorité.

#### *Structures d'enseignement vétérinaire*

Il est utile de rappeler qu'il existe 74 écoles vétérinaires dans les pays de l'Union Européenne, dont 13 en Italie, 12 en Espagne, sept au Royaume-Uni, six au Portugal, cinq en Allemagne et quatre en Pologne, en Roumanie et en France.

La restructuration du site d'Alfort a fait l'objet d'une vaste étude en 2008, dans laquelle une comparaison a été menée avec ses homologues européens proches, les facultés vétérinaires de Zurich, Munich, Liège et Utrecht. Ce sont toutes les quatre des Facultés, intégrées le plus souvent à de vaste campus interdisciplinaires, où la recherche publique et privée est très présente. Le nombre d'étudiants qui y sont accueillis est notoirement plus important que dans les Écoles françaises (environ 2.100 étudiants pour les quatre Écoles françaises) ; à part Zurich avec ses 350 étudiants, Utrecht en abrite 1.300, Liège 1.500 et Munich 1.800 (chiffres 2008).

#### **Comparaison avec les autres structures d'Enseignement supérieur en France**

##### *Les structures de l'Enseignement supérieur agricole*

Sans entrer dans le détail, et hors Écoles vétérinaires, on a assisté depuis une décennie à un regroupement des établissements.

Les meilleurs exemples sont AgroParisTech et AgroSup Montpellier qui ont constitué de nouveaux pôles majeurs de l'enseignement supérieur agricole, dans des stratégies assumées et réussies de constitution de masses critiques importantes.

##### *Mutations dans d'autres grandes Écoles*

Pour renforcer l'argumentaire, il est souhaitable de citer ici deux réformes d'Écoles d'ingénieurs, particulièrement intéressantes et significatives :

- le regroupement déjà ancien des Ensam (Écoles d'ingénieurs des Arts et Métiers), aujourd'hui intégrées à ParisTech,
- la très récente création en mars 2012 de l'Institut Mines-

Télécoms regroupant les six Écoles des Mines et les quatre Écoles supérieures de Télécommunications. Ce nouvel ensemble, qui regroupera à terme 12.000 étudiants, conserve toutes les spécificités locales que les Écoles ont développées en Région depuis plusieurs décennies, par exemple les nouvelles technologies aux Mines de Saint-Etienne, la productique et la plasturgie à Douai, pharmacien-ingénieur à Albi-Carmaux, etc. Il constitue un partenaire majeur de la recherche industrielle française, notamment avec l'Institut Carnot ou les très nombreux partenariats privés en développement.

#### *Les évolutions récentes de l'Université*

Force est de constater le rôle majeur joué par la réforme du statut et de la gouvernance des Universités, après la récente loi dite « Pécresse » : ces véritables pôles universitaires disposent ainsi d'une nouvelle et grande autonomie financière, impliquant une nécessaire responsabilisation de tous les acteurs, mais éveillant de nouvelles ambitions et développant la concurrence et l'émulation.

Dans le sillage de cette réforme, il faut noter la progressive montée en puissance des Pôles de Recherche et d'Enseignement supérieur (PRES), créés par la loi de 2006, qui organisent de nouvelles et nombreuses alliances. Ils sont aujourd'hui 26, regroupant 60 universités et de très nombreuses Écoles et structures de recherche et de formation supérieure.

#### *La situation des quatre Écoles vétérinaires (ENV)*

Dans ce contexte très évolutif, les quatre ENV ont développé des stratégies différentes.

Avec les créations d'Oniris et de VetAgroSup, Nantes et Lyon ont fusionné avec des Écoles d'ingénieurs, ce qui a sans doute représenté une démarche innovante avec renforcement de partenariat et développement réel de l'interdisciplinarité. En revanche, la lisibilité purement vétérinaire a été amoindrie.

Sans fusion avec un autre établissement, Toulouse et Alfort se sont également rattachés à des structures de l'Enseignement supérieur régional (Institut National Polytechnique à Toulouse et Université Paris Est pour Alfort).

Au profit d'un fort et riche ancrage local, ces approches dispersées ont fait perdre une visibilité et une cohérence nationale, qui peut être préjudiciable à toute la profession vétérinaire.

#### **RAPPEL DES NOMBREUSES MISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL**

Le nombre de réflexions, de missions, de travaux en tout genre sur cette problématique de l'Enseignement vétérinaire suffit à prouver l'importance du sujet, mais aussi la difficulté d'affirmer qu'une nouvelle politique est indispensable et urgente.

Les 10 principales études sont listées ci-après, dans leur ordre chronologique :

- Rapport en octobre 2008 du Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER) sur la rénovation du site d'Alfort (Brulhet, 2008) ;
- Rapport en décembre 2008 du sénateur Charles Guéné : « vers une profession vétérinaire du XXI<sup>e</sup> siècle » (Guéné, 2008) ;
- Rapport et avis en avril 2009 de l'Académie Vétérinaire de France sur la recherche dans les ENV (AVF, 2009) ;
- Rapport en octobre 2009 de Bernard Vallat: propositions pour l'évolution du parcours de formation initiale des vétérinaires en France en octobre 2009 (Vallat *et al.* 2009) ;
- Rapport en mars 2010 du CGAAER sur la profession vétérinaire en milieu rural (Le Bail *et al.* 2010a) ;
- Rapport en juillet 2010 du CGAAER sur l'opportunité de créer un pôle de formation vétérinaire à Metz (Le Bail *et al.* 2010) ;
- États généraux du sanitaire diligentés par la Direction Générale de l'Alimentation entre janvier et septembre : 40 actions publiées en septembre 2010 (DGAL, 2010) ;
- Rapport en mai 2011 de l'Académie Vétérinaire de France sur le cursus de formation vétérinaire (AVF, 2011a) ;
- Conclusions du Comité à haut niveau le 14 septembre 2011: Vingt-six mesures pour un plan de modernisation de la formation initiale vétérinaire française (MAAPRAT, 2011) ;
- Avis en décembre 2011 de l'Académie Vétérinaire de France sur le cursus des études vétérinaires (AVF, 2011b).

Cette liste indique le rôle majeur joué dans ces réflexions par l'Académie Vétérinaire de France et le CGAAER.

Il est intéressant de lire et comparer les conclusions et recommandations de tous ces travaux. Beaucoup de propositions y sont développées sur la durée, l'organisation et l'évolution du cursus, sur les différents enseignements prodigués, sur les modes de recrutement : sujets majeurs qui ne peuvent être développés dans cette communication.

Ces travaux sont convergents sur de nombreux points, ils insistent en particulier sur la nécessité d'ouvrir les Écoles à l'international et d'intégrer beaucoup plus d'étudiants étrangers.

Concernant la gouvernance, la structuration, le pilotage de cet Enseignement vétérinaire, plusieurs préconisations sont développées sur l'ouverture vers la formation et la recherche médicales, sur l'intégration au cadre du système LMD (licence, master, doctorat) et aussi sur le nécessaire rapprochement des quatre Écoles françaises entre lesquelles les liens et la coopération doivent être renforcés et stabilisés.

## PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS

À l'issue de ce constat, avec des éléments de contexte et de comparaison, en gardant à l'esprit le renforcement du dispositif de santé publique vétérinaire et en tenant compte des travaux précédents, quelles sont les questions qui se posent ?

- Comment répondre au défi de former plus de vétérinaires en France ?
- Comment accueillir plus d'étudiants étrangers ?
- Comment éviter cette dispersion qui, un jour, ressemblera à un morcellement, à un émiettement ?
- Comment rétablir la nécessaire cohérence de l'Enseignement vétérinaire national ?
- Comment redéfinir une véritable politique de recherche vétérinaire ?

Pour essayer d'apporter un début de réponse à toutes ces questions, et à la lumière de l'évolution générale de l'Enseignement supérieur dans notre pays, l'expérience incite à proposer **une refondation profonde de la structure et de la gouvernance** de nos Écoles vétérinaires.

L'évidence semble résider dans la constitution d'une véritable **Fédération des Écoles vétérinaires françaises**, allant largement au-delà du groupe des Écoles vétérinaires françaises EVF actuel (dont il faut saluer les efforts, mais qui n'est qu'une simple convention entre les Écoles, sans moyens ni budget), dans un esprit volontaire de **rassemblement des forces** et de création d'une nouvelle **masse critique**. À long terme, la fusion des quatre Écoles pourra être proposée, si elle est souhaitée par les différents partenaires.

Les objectifs et les principaux axes que l'on pourrait confier à cette Fédération sont nombreux.

- Elle devrait d'abord constituer le **principal pôle et la référence** française dans le domaine de l'**Enseignement et de la Recherche vétérinaires**, indispensable en matière de visibilité et de masse critique. Sur le volet enseignement, le rôle de référent est évident ; concernant la recherche, une fédération des ENV doit avoir la vocation de définir, d'organiser et de coordonner la recherche vétérinaire dans notre pays, en liaison forte avec tous les nombreux partenaires impliqués (EPST, INRA, Agences, Universités, structures privées, etc.).
- Elle devrait ensuite mettre en place l'indispensable outil pour articuler et **harmoniser les cursus** entre les quatre Écoles, **optimiser** et valoriser de nombreux outils pédagogiques, accroître **les échanges d'étudiants**, mais aussi **des enseignant-chercheurs** (l'immobilisme géographique de ces derniers n'est pas un facteur d'enrichissement), augmenter les mutualisations et ne pas faire les mêmes formations dans des lieux différents pour de trop petits nombres d'étudiants, faciliter le développement des systèmes de tutorat, développer une communication commune.
- Elle veillera à conserver toutes les importantes spécificités des Écoles actuelles, en particulier les nombreux partenariats avec les structures locales, régionales, universitaires. La double tutelle Agriculture/Enseignement supérieur, réclamée depuis longtemps, serait dans ce cadre un élément très précieux pour renforcer la place de nos Écoles dans ces très importants partenariats locaux. La triple tutelle est tout aussi

séduisante si on intègre le ministère de la Santé, dans le concept de *one health*), en n'oubliant pas que le diplôme de docteur vétérinaire est délivré en France par les Facultés de médecine.

- L'objectif d'accroître de façon coordonnée les **capacités d'accueil** de l'Enseignement vétérinaire français doit être au cœur des objectifs de cette fédération. Plusieurs hypothèses peuvent être évoquées, mais il ne serait pas déraisonnable d'envisager de recruter chaque année 800 nouveaux étudiants, soit quasiment doubler le nombre de places offertes actuellement. Cent cinquante places seraient réservées aux étudiants étrangers, ce qui impliquerait une plus grande proportion des enseignements en langue anglaise. Cette augmentation de capacité d'accueil devant être réalisée avec le même niveau qualitatif, il est difficile de l'envisager avec seulement quatre Écoles.
- Une manière plus adaptée d'augmenter le nombre d'étudiants serait de créer une **cinquième École**. Ce sujet très polémique ramène à il y a plus de 40 ans en arrière lorsqu'a été créé la quatrième ENV, contre l'avis de beaucoup et avec les mêmes arguments qu'aujourd'hui. Une telle décision politique serait facilitée si ce projet était une **émanation de la nouvelle Fédération**, impliquant ainsi tous les acteurs et renforçant ainsi sa légitimité et son périmètre d'action ; il s'agirait en fait pour la nouvelle Fédération de créer un cinquième site, projet créateur d'une dynamique nouvelle. Le dossier du **projet de la création d'une École à Metz**, présente beaucoup d'intérêt : il bénéficie d'une possible alloca-

tion de vastes locaux et de terrains bien situés ; les études réalisées préconisent d'y former davantage de vétérinaires pour le monde rural (Le Bail *et al.* 2010b); une dimension internationale y est favorisée par une situation géographique frontalière ; enfin et surtout, il bénéficie d'un contexte local favorable, avec une nouvelle Université de Lorraine, particulièrement dynamique, comptant plus de 45.000 étudiants et de nombreuses structures de qualité (Facultés de Médecine et de Pharmacie, École Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires de Nancy , sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur...).

- Certains aspects plus **techniques ou pratiques** seraient confiés à une telle Fédération, par exemple le financement des ENV (problème majeur, particulièrement aigu et délicat), l'ajustement des frais de scolarité des étudiants français et étrangers, le développement de prêts aux étudiants, le développement et la coordination des financements privés pour la recherche ou l'amélioration des moyens de formation, très développés dans les Écoles d'ingénieurs (fondations, taxe d'apprentissage, mécénat...), une coordination de la communication, de la représentation française dans le concert européen, etc.

Les réformes devront être mises en place avec progressivité, prudence et sagesse : statuts, tutelles, outils de gouvernance, niveaux de responsabilité, financement, etc. L'exemple récent de l'Institut Mines – Télécoms peut être une forte source d'inspiration.

## REMERCIEMENTS

*L'auteur tient à remercier tout particulièrement les collègues de l'Académie Vétérinaire de France qui l'ont encouragé et aidé à préparer ce dossier difficile, en particulier Michel Thibier, vice-président, Jacques Risse, président de la section Santé Publique Vétérinaire et Patrick Le Bail, secrétaire général. Merci enfin aux très précieux conseils de Anne-Marie Vanelle, présidente de la section Alimentation/Santé du Conseil Générale de l'Alimentation de l'Agriculture et des Espaces Ruraux.*

## BIBLIOGRAPHIE

- Académie Vétérinaire de France (AVF). 2009. *Rapport sur la recherche dans les Écoles nationales vétérinaires française – Propositions en vue de son intégration dans un ensemble rénové de la recherche vétérinaire*, 2 avril 2009. 28 p.
- Académie Vétérinaire de France (AVF). 2011a. *Rapport de la commission « enseignement » de la section Enseignement-Recherche sur le cursus de formation vétérinaire*, adopté à la séance du 26 mai 2011. 6 p.
- Académie Vétérinaire de France (AVF). 2011b. *Avis sur le cursus des études vétérinaires* ; séance académique du 1er décembre 2011. 2 p.
- Brulhet, J. 2008. *Rapport sur l'élaboration d'un schéma directeur du site de l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort pour en faire un Pôle d'excellence de la science vétérinaire*. Rapport CGAAER n°1713, octobre 2008. 62 p.
- Conseil Supérieur de l'Ordre des Vétérinaires (CSOV). 2011. *Rapport annuel 2011*. 31 p.
- Direction Générale de l'Alimentation (DGAL). 2010. *Une politique de sécurité sanitaire rénovée pour l'agriculture française en 40 actions - Les États généraux du sanitaire*, septembre 2010. 16 p.
- Federation of Veterinarians of Europe (FVE). 2000. *Quality of veterinarian training*. FVE position papers 00/011., 20 p.
- Guené, C., 2008. *Vers une profession vétérinaire du XXI<sup>e</sup> siècle*. Rapport au Premier Ministre et au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, décembre 2008. 62 p.
- Le Bail, P., Lebourdais, G., Repiquet, D., Viau, C. 2010 a. *Rapport sur la profession vétérinaire et l'exercice en milieu rural*. Rapport CGAAER n°1896, mars 2010. 101 p.
- Le Bail, P., Le Jan, A., Dumont, J., Marchal, Y. 2010 b. *Rapport sur l'opportunité et la faisabilité de créer un nouveau pôle de formation et de recherche vétérinaires à Metz pour former davantage de vétérinaires pour le monde rural*. Rapport CGAAER n°10092, juillet 2010. 37 p.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire (MAAPRAT). 2011. *Vingt-six mesures pour un plan de modernisation de la formation initiale vétérinaire française*. Comité à haut niveau. 35 p.
- Planchenault, D., Andral, B., Domenech, J., Marchal, Y., Mathieu, G., Richard, D., Saunders, M., 2012. *Contributions du groupe de travail sur la recherche dans les domaines d'intérêt vétérinaire*. Document CGAAER n°2078, juin 2012. 83 p.
- Poubane, Y. 2009. *Étude statistique de la profession vétérinaire*. Études du Conseil Supérieur de l'Ordre des Vétérinaires, 2009. 7 p.
- Vallat, B., Vanelle, A.M., Dehove, A. 2009. *Le parcours de formation initiale des vétérinaires en France : propositions pour son évolution*. Document OIE, novembre 2009. 63 p.

